

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

**Délibération n°2023.01.006**

**Avis de GrandAngoulême sur les Programmes pluriannuels de gestion 2023-2032 du SYBRA (Boëme - Anguienne)**

**LE VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 18 janvier 2023

**Secrétaire de Séance:** Nathalie DULAIS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **11**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Monique CHIRON, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Gérard ROY, Valérie SCHERMANN à Gérard LEFEVRE, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Excusé(s):**

Catherine BREARD, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Fabienne GODICHAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2023.01.006**

EAU

Rapporteur : Monsieur LAURENT

**AVIS DE GRANDANGOULEME SUR LES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE GESTION 2023-2032 DU SYBRA (BOËME - ANGUIENNE)**

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6: Gestion durable et intégrée de l'eau, protection et restauration des écosystèmes  
 ODD 13 : Gestion et prévention des risques naturels  
 ODD 14 : Réduction des pollutions fluviales, préservation de zones humides, gestion durable des espaces naturels, sensibilisation

Dans le cadre de l'instruction des Programmes Pluriannuels de Gestion 2023-2032 (PPG) des bassins versants de l'Anguienne et de la Boème produits par le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) , la préfecture de la Charente, par courrier du 03 novembre 2022, invite GrandAngoulême à émettre un avis avant le 28 janvier 2023, en sa qualité de personne publique associée.

Particulièrement dégradée sur sa partie urbaine, où elle est canalisée et reçoit une multitude de rejets (plus de 200), l'Anguienne présente des problèmes de qualité, de continuité écologique et de diversité (écoulements et habitats) que le syndicat s'attèle à améliorer au travers de différentes actions de restauration, de préservation, de plantation ou encore de lutte contre les espèces exotiques invasives.

Sur la Boème, la situation est similaire ; la partie aval urbaine dégradée s'oppose aux secteurs médian et amont en bon état. Le milieu est fortement artificialisé (nombreux ouvrages, fossés, biefs, etc.). Agriculture et urbanisation contraignent sa mobilité naturelle. Les actions programmées par le syndicat sont similaires à celles sur l'Anguienne.

Au-delà des actions dites « classiques » listées plus haut, chacun des deux programmes comprend la préservation et la restauration de certaines zones humides, la mise en place d'un groupe de travail sur les rejets non conformes et l'implication du public dans des opérations de nettoyage de la rivière.

Sur l'Anguienne, le syndicat souhaite revoir le fonctionnement hydraulique global du cours d'eau sur le secteur Lion de Saint-Marc (secteur des jardins, Cueillette Fabulette). Sur la Boème, il souhaite revoir la gestion hydraulique des tourbières de Mouthiers, aujourd'hui dysfonctionnelle.

Avec son projet d'agglomération, GrandAngoulême se projette à 2030, soit la même temporalité que ces deux PPG. La priorité fixée par les élus est claire : réussir la transition écologique et organiser l'adaptation. Cela doit notamment passer par la reconquête des Trames Verte et Bleue, par la préservation de la biodiversité, de l'eau, des écosystèmes et des continuités écologiques et par l'intégration des enjeux et risques liés à l'eau et aux milieux aquatiques pour les années à venir.

En ce sens, les enjeux et les objectifs fixés par le SyBRA et les actions prévues pour la période 2023-2032 coïncident en tous points avec l'ambition de l'agglomération.

**Je vous propose :**

**D'EMETTRE** un avis favorable sur les Programmes Pluriannuels de Gestion élaborés par le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) respectivement sur les bassins versants de l'Anguienne et de la Boême.

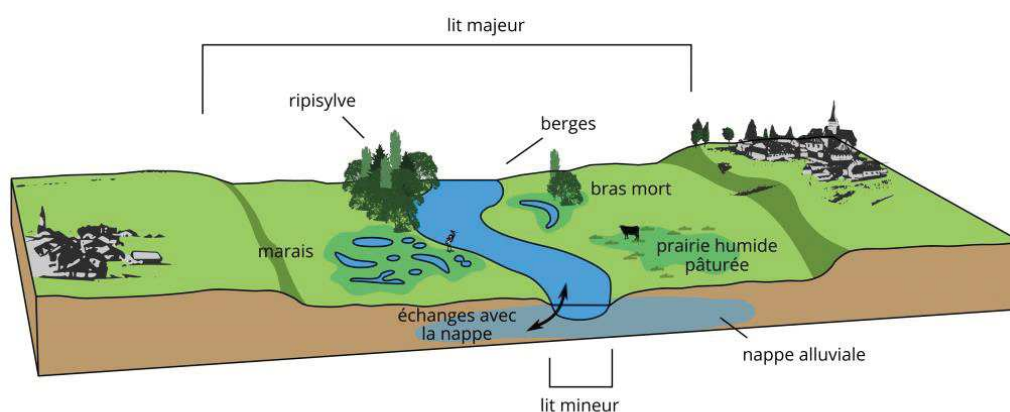
<b>Pour : 69</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 2</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

## PREAMBULE (pour comprendre la suite)

Lors de la phase état des lieux/diagnostic, pour appréhender l'état d'un cours d'eau, celui-ci est étudié au travers de ses différents « compartiments », à savoir :

- **Le lit mineur** = tout ce qui est relatif au fond du cours d'eau, l'espace où il circule en temps normal (substrat, colmatage, incision, modifications anthropiques, embâcles)
- **Les berges et la ripisylve** = tout ce qui est relatif aux abords immédiats du cours d'eau (habitats, végétation, espèces, état des berges)
- **Le lit majeur** = l'espace occupé par le cours d'eau lorsqu'il déborde (occupation du sol, fossés, zones humides)
- **L'hydraulique** = l'eau et ses usages (sources, affluents, plans d'eau, prélèvements, rejets, linéaires d'assec)
- **La continuité** = la faculté des poissons à remonter le cours d'eau et des sédiments à le descendre (ouvrages in franchissables, moulins, barrages, habitats aquatiques)

## La structure du cours d'eau



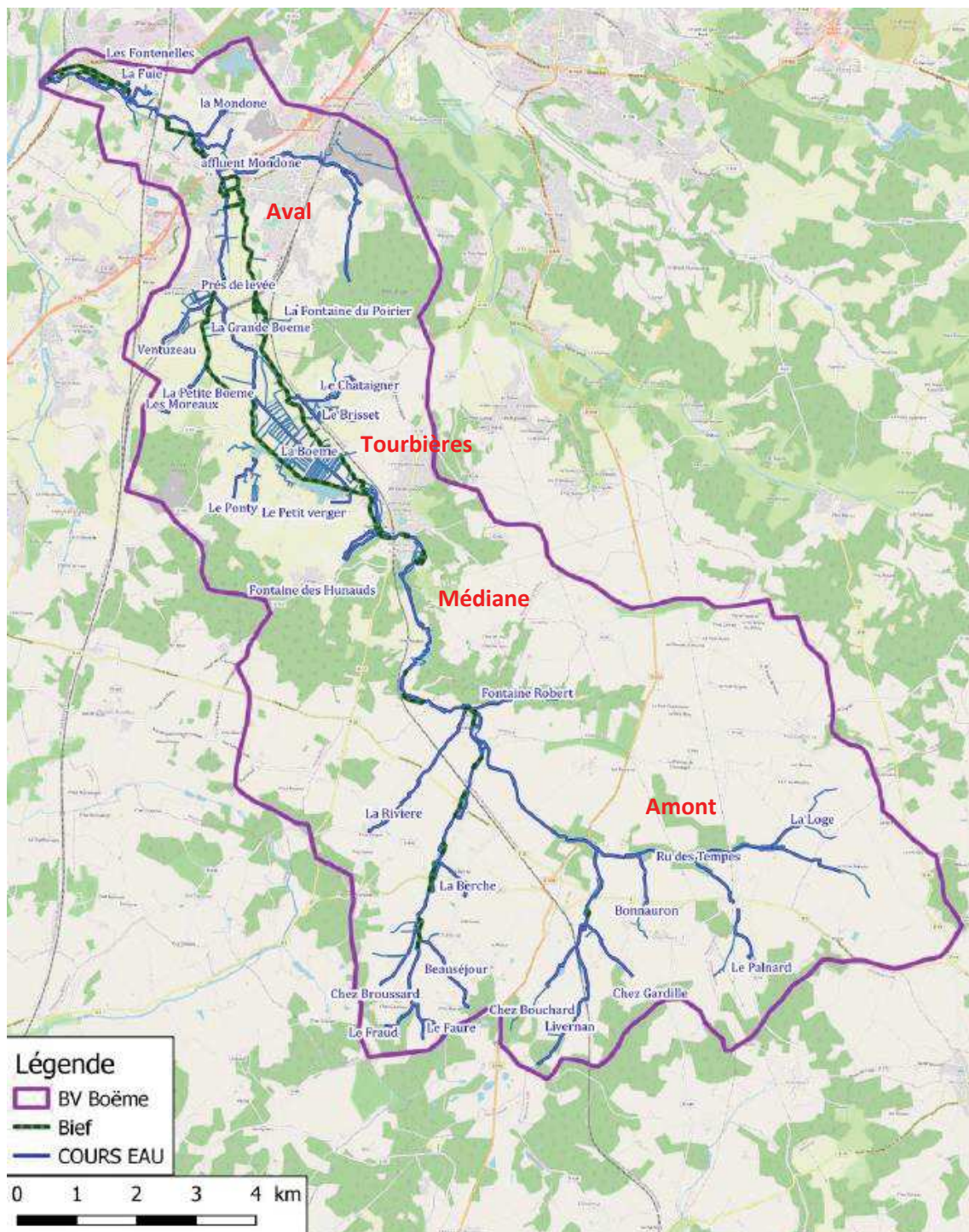
Un découpage des cours d'eau en tronçons permet d'en étudier l'état de manière différenciée par secteurs.

Dans la suite du document, les termes « amont », « médian(e) » et « aval » font respectivement référence à la partie du cours d'eau la plus en altitude, la partie intermédiaire et à la partie la plus basse, jusqu'à la confluence avec la Charente.

Parmi les termes utilisés dans le document :

- **L'hydromorphologie** = les caractéristiques physiques du lit mineur (largeur, profondeur, pente, méandres, etc.) qui déterminent la façon dont l'eau s'écoule,
- **Le substrat** = Le matériau qui constitue le fond du cours d'eau (pierres, sables, limons, vase),
- **Le faciès** = type de substrat ou type d'écoulement,
- **Recharge granulométrique** = l'apport localisé, dans le lit du cours d'eau, de pierres et de graviers de différentes tailles pour diversifier les écoulements et donc les habitats,
- **Ripisylve** = la végétation en bord de cours d'eau,
- **Bief** = la dérivation par un chenal artificiel d'une partie des eaux pour un usage (ex : moulin),
- **Influence** = un ouvrage en travers du lit peut modifier le comportement du cours d'eau en amont (faculté de l'eau à s'écouler, transport des sédiments, etc.) sur plusieurs kilomètres,
- **Régénération** = la repousse naturelle d'une végétation spontanée (pas de plantation),
- **Annexe hydraulique** = généralement l'ancien bras/lit d'un cours d'eau, en connexion directe avec celui-ci en hautes eaux, mais déconnecté en basses eaux,
- **Embâcle** = un obstacle (naturel ou non) à l'écoulement des eaux.

## PPG BOËME



Certains secteurs sans gestion il y a encore quelques années, lien à créer avec les riverains.

### Diagnostic

Tous les compartiments sont altérés, particulièrement « Continuité » et « Lit majeur »

- 3 tronçons en bon état : Boème médiane et amont
- Tronçons les plus altérés : Petite Boème, Boème aval
- Problématiques : Assec, fossés, cultures, nombre d'ouvrages, habitats, faciès

Les objectifs poursuivis sont ceux de la Directive Cadre sur l'Eau ou DCE (2000), de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ou LEMA (2006), du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE Adour Garonne (2022-2027), du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou

SAGE Charente (2019-2024), du Plan de Gestion du Risque Inondation ou PGRI Adour Garonne (2022-2027) et du Plan de Gestion des Etiages ou PGE Charente (2004).

### **8 enjeux retenus (en gras ceux identifiés prioritaires sur la plupart des tronçons)**

- **Hydromorphologie** (colmatage, diversité des écoulements, encaissement, etc.)
- **Habitats et berges** (érosion lit et berges, état global de la ripisylve moyen, 38km dépourvus)
- Continuité écologique (forte influence des ouvrages, artificialisation importante)
- Habitats naturels, lit majeur (espace de mobilité très contraint par agriculture/urbanisation)
- Infrastructures
- **Gestion quantitative**
- Gestion qualitative (peu de données, pollutions diffuses agricoles/ponctuelles liées à l'assainissement, eutrophisation dans les retenues d'eau, etc.)
- Communication (association/sensibilisation/information des acteurs et du public)

Continuité écologique ne ressort pas du tout dans la priorisation des élus.

Les ouvrages liste 2 sont sortis du PPG, ils entrent dans le cadre d'un appel à projet Région.

Vulnérabilité limitée aux inondations.

Cours d'eau fortement modifié au niveau des tourbières de Mouthiers.

Peu d'ouvrages hors service ou en mauvais état.

**Gestion qualitative : Démarche conjointe nécessaire avec des projets biodiversité, TVB et de restauration du paysage pour avancer vers la reconquête du bon état.**

### **Actions**

Enjeux	Travaux	Concertation/Conseil
Hydro morphologie	Diversification des écoulements (R1, 2,2km)	
	Recharge granulométrique (R2, 2km)	
	Reméandrage (R3, 38ml)	
	Aménagement de 13 zones d'abreuvement	
	Mise en place de clôtures	
Habitats rivulaires et berges	Plantation/Régénération (7km)	
	Entretien	
	Régénération sur les versants (4,8km)	
	Lutte espèces invasives végétales aquatiques	
	Lutte espèces invasives végétales terrestres	
Continuité écologique	Aménagement de 5 seuils transversaux isolés	Elaboration d'un document de gestion sur le secteur des tourbières de Mouthiers
	Restauration de la continuité écologique	
	Remplacement d'ouvrage de franchissement	
Habitats naturels et lit majeur	Restauration/entretien de 4 annexes hydrauliques (1870 m <sup>2</sup> )	Accompagnement intégration des zones humides à l'urbanisme
		Accompagnement de 31 exploitants à l'évolution des pratiques agricoles
Infra structures	Protections de berge (6 secteurs)	
Gestion quantitative	Retrait de 35 clôtures et déchets en travers	Concertation des usagers pour un aménagement
	Retrait de 42 embâcles gênants	Accompagnement gestion des eaux pluviales
	Mise en valeur de 33 sources	
	Mise en place d'une fontaine à main	
	Fermeture de bras	
Gestion qualitative		Accompagnement suppression rejets polluants
Communication	Mise en place d'outils pédagogiques	
	Animation auprès des usagers/du public	
Suivi et évaluation	Mise en place réseau de suivi des nappes	
	Action en cas d'imprévus	

### **Tourbières de Mouthiers :**

Problème de gestion important (forte anthropisation, nombreux biefs historiques, plus de cours mère) : redistribution du débit dans chacun des bras de la Boème à réfléchir, tout en respectant les usages -> **réaliser un document de gestion**

### **Zones humides :**

- Visites complémentaires/Diagnostics/Plans de gestion simplifiée sur les zones humides potentielles identifiées dans l'état des lieux,
- Restauration/Gestion,
- Acquisition foncière avec le CEN ou via des zones de préemption Espaces Naturels Sensibles pour les zones humides les plus précieuses.

### **Rejets non conformes :**

Mise en place souhaitée d'un groupe de travail avec pour objectif la réduction de ces rejets, par :

- Le diagnostic des installations,
- La sensibilisation/conseil des exploitants à la sensibilité du milieu et réduction/éliminations des rejets, vérification du raccordement si industrie déjà raccordée à une STEP, besoin en prétraitement,
- **L'incitation à la signature d'une convention de raccordement à une STEP si raccordable / compatible mais pas encore raccordé, ou création de dispositif autonome de traitement.**

### **Gestion des embâcles :**

Le syndicat envisage des **opérations de nettoyage sur les rivières** pour faire participer le public

### **Volet financier :**

Scénario choisi = intermédiaire entre le scénario « ambitieux » (actions envisageables) et le scénario « opérationnel » (=actions jugées strictement nécessaires).

Montant total du programme : environ 680 000€HT

**Reste à charge après financements : environ 288 000€HT**

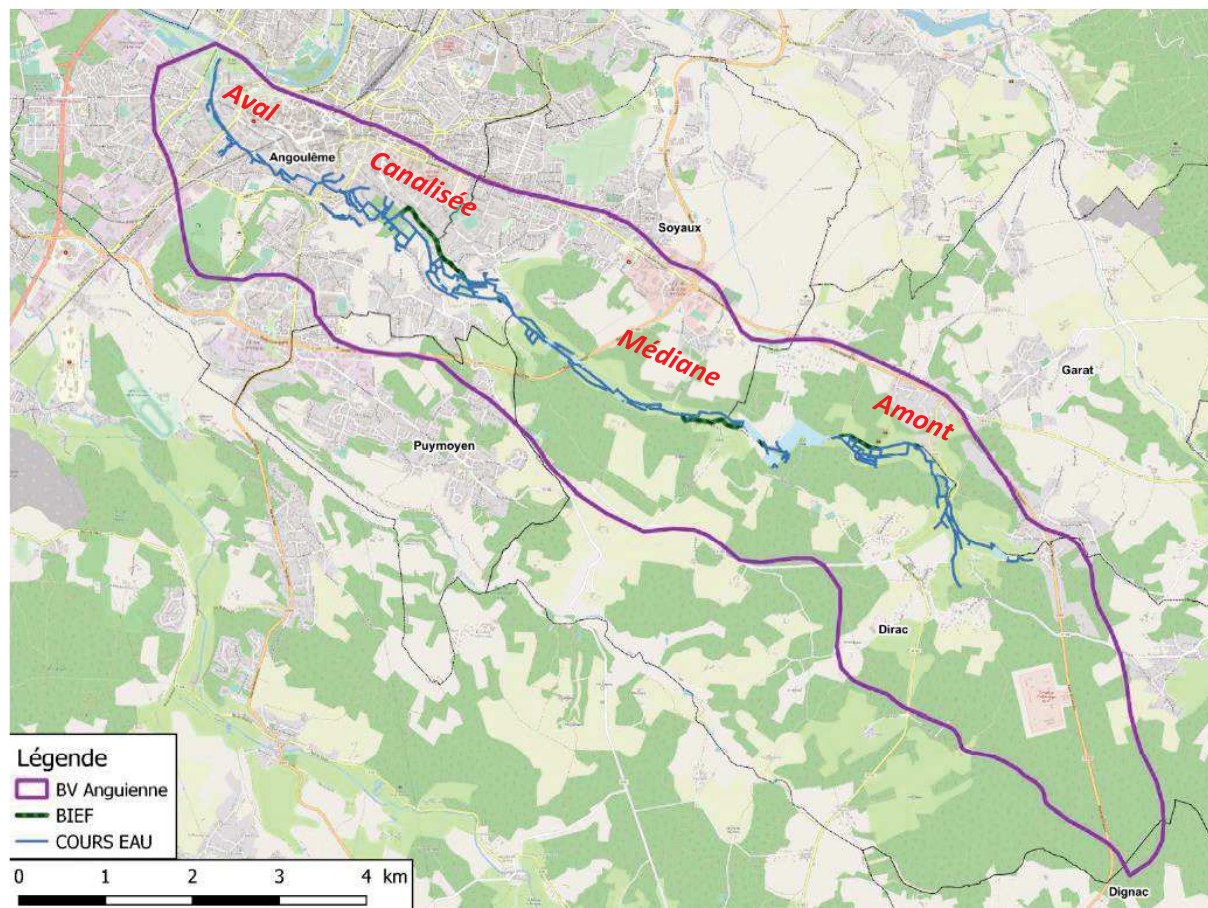
### **Gains attendus :**

Actions prévues doivent permettre une **amélioration de :**

- 13,5% pour le compartiment « Lit mineur »
- 9,8% pour le compartiment « Berge et Ripisylve »
- **4 à 8% de l'état de tous les sous-bassins**

Bilan prévu à mi-parcours (5 ans) puis au terme du programme.

## PPG ANGUIENNE



Certains secteurs sans gestion il y a encore quelques années, lien à créer avec les riverains.

### Diagnostic

Tous les compartiments sont altérés, particulièrement « Continuité » et « Berge et Ripisylve »

- Uniquement 2 tronçons en bon état : affluents amont
- Tronçons les plus altérés : Parties médiane, urbaine et canalisée
- Problématiques : Bâti en zone inondable, nombre de rejets/km, faciès uniformes

Les objectifs poursuivis sont ceux de la Directive Cadre sur l'Eau ou DCE (2000), de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ou LEMA (2006), du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE Adour Garonne (2022-2027), du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SAGE Charente (2019-2024), du Plan de Gestion du Risque Inondation ou PGRI Adour Garonne (2022-2027) et du Plan de Gestion des Etiages ou PGE Charente (2004).

Ville d'Angoulême très vulnérable aux inondations de l'Anguienne (rte de Bordeaux notamment), a conduit à la réalisation d'un ouvrage de décharge.

### **8 enjeux retenus (en gras ceux identifiés prioritaires sur la plupart des tronçons):**

- **Hydromorphologie** (13% du linéaire canalisé, habitats globalement diversifiés)
- Habitats rivulaires et berges (espèces invasives, certains tronçons entretenus chimiquement, quelques zones de pâturage intensif en amont)
- Continuité écologique (problématique circulation piscicole liée aux ouvrages)
- Habitats naturels (préservation zones à enjeu, espace de mobilité contraint)
- Infrastructures (quelques encoches d'érosion)
- **Gestion quantitative** (nombreux plans d'eau, fossés)
- Gestion qualitative (peu de données, suivi à mettre en place)

Peu d'ouvrages hors service ou en mauvais état.



214 rejets d'eau pluviale recensés sur la partie canalisée.

**Gestion qualitative : Démarche conjointe nécessaire avec des projets biodiversité, TVB et de restauration du paysage pour avancer vers la reconquête du bon état.**

Espèces invasives végétales : Renouée du Japon, Myriophylle du Brésil

### Actions

Enjeux	Travaux	Concertation/Conseil
Hydro morphologie	Diversification des écoulements (R1, 1,8km)	
	Recharge granulométrique (R2, 1,5km)	
	Reméandrage (R3, 152ml)	
	Aménagement de 11 zones d'abreuvement	
	Mise en place de clôtures (457ml)	
Habitats rivulaires et berges	Plantation/Régénération (982ml)	
	Entretien (438ml)	
	Régénération sur les versants (901ml)	
	Lutte espèces invasives végétales aquatiques	
	Lutte espèces invasives végétales terrestres	
Continuité écologique	Aménagement de 7 seuils transversaux isolés	Elaboration d'un document de gestion
	Restauration de la continuité écologique	
	Remplacement d'un ouvrage de franchissement	
Habitats naturels et lit majeur	Restauration/entretien de 3 annexes hydrauliques (1146m <sup>2</sup> )	Accompagnement intégration des zones humides à l'urbanisme
		Accompagnement de 2 exploitants à l'évolution des pratiques agricoles
Infra structures	Protections de berge (6 secteurs, 261ml)	
Gestion quantitative	Retrait de 9 clôtures et déchets en travers	Concertation des usagers pour un aménagement
	Retrait d'un embâcle gênant	Accompagnement gestion des eaux pluviales
	Mise en valeur de 7 sources	
	Mise en place d'une fontaine à main	
	Fermeture de 4 bras (385ml)	
Gestion qualitative		Accompagnement suppression rejets polluants
Communication	Mise en place d'outils pédagogiques	
	Animation auprès des usagers/du public	
Suivi et évaluation	Mise en place réseau de suivi des nappes	
	Action en cas d'imprévis	

### Lion de Saint-Marc :

Problème de gestion important (nombreux biefs historiques, plus de cours mère) : redistribution du débit dans chacun des bras à réfléchir, tout en respectant les usages

- **Document de gestion**
- **Fermeture partielle de certaines portions de bras** (anciennes décharges de moulins)
- Création d'un point de puisage via une fontaine à main pour l'arrosage des jardins

### Zones humides :

- Visites complémentaires/Diagnostics/Plans de gestion simplifiée sur les zones humides potentielles identifiées lors de l'état des lieux,
- Restauration/Gestion,
- Acquisition foncière avec le CEN ou via des zones de préemption ENS pour les zones humides les plus précieuses.

### Gestion des embâcles :

Le syndicat envisage des **opérations de nettoyage sur les rivières** pour faire participer le public

### Volet financier :

Scénario choisi = intermédiaire entre le scénario « ambitieux » (actions envisageables) et le scénario « opérationnel » (=actions jugées strictement nécessaires).

Montant total du programme : environ 430 000€HT

**Reste à charge après financements** : environ **179 000€HT**

**Gains attendus :**

Actions prévues doivent permettre une **amélioration de** :

- 7% du linéaire en bon état (passage de 63,5 à 72,5%)
- 9,7% pour le compartiment « Lit mineur »
- 4,8% pour le compartiment « Berge et Ripisylve »
- 16,7% pour le compartiment « Continuité »

Tous les bassins sont améliorés, même l'Anguienne médiane qui passe de classe « très mauvaise » à « mauvaise ». Comment ? (Gain de 0%, ou alors mauvais tronçon)

Bilan prévu à mi-parcours (5 ans) puis au terme du programme.